

مسؤولية مراجعي المحاسبات في الشركة المساهمة في القانون الرواندي

فهرس رسالة ماجستير

نوع الرسالة
العنوان بالعربي

رسالة ماجستير
٤٠. مسؤولية مراجعي المحاسبات في الشركة
المساهمة في القانون الرواندي

٢٠٠٨

سنة النشر
عدد الصفحات

٨٤

يمكنك طلب ترجمة الفهرس للعربية نظير تكلفة رمزية

DEDICACE

REMERCIEMENTS

SIGLES ET ABREVIATIONS

EPIGRAPHE

LISTE DES ANNEXES

Liste des bureaux d'audit agréés par la Banque Nationale du Rwanda

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

I. PROBLEMATIQUE

II. INTERET DU SUJET

III. TECHNIQUES ET METHODES DE TRAVAIL

IV. DELIMITATION DU SUJET ET SUBDIVISION

CHAPITRE I. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Section I. Notions

Définition

Commissaires aux comptes en droit positif rwandais

Place occupée par des commissaires aux comptes dans la société anonyme

Section II. Statut des commissaires aux comptes

Nature juridique de la fonction des commissaires aux comptes

Désignation des commissaires aux comptes

A. Condition de fonds

B. Condition de forme

Régimes des incompatibilités

Modalités d'exercice

Cessations des fonctions du commissaire aux comptes

A. Nécessité de la stabilité des fonctions du commissaire aux comptes

B. Cessation normale des fonctions

L'arrivée du terme

Décès et empêchement

Démission

C. Cessation des fonctions provoquée par la mise en cause de la personne du commissaire aux comptes

Révocation

Récusation judiciaire

D. Conséquences de la cessation des fonctions

CHAPITRE II. PREROGATIVES ET MISSIONS DU COMMISSAIRES

AUX COMPTES

Section 1. Prerogatives du commissaire aux comptes

.Droit d'information

Pouvoir d'investigation

Section 2. Missions du commissaire aux comptes

Mission principale de contrôle

A. Caractères de contrôle

Le contrôle est global

Le contrôle est impératif

Le contrôle est permanent

Le contrôle est objectif

B. Utilité du contrôle des comptes

C. Mission de contrôle de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes

.Contrôle de la régularité

Contrôle de la sincérité

Contrôle de l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé

D. Résultats du contrôle

Missions particulières

A. Mission d'information

B. Mission spéciale de contrôle

C. Mission de suppléance

D. Mission d'alerte

CHAPITRE III MECANISME JURIDIQUE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Section I. Responsabilité civile du commissaire aux comptes

Fondement et nature de la responsabilité du commissaire aux comptes

A. Fondement

B. Nature

Condition d'existence de la responsabilité civile des commissaires aux comptes

A. Faute

Charge de la preuve de la faute

Faute personnelle

B. Existence d'un dommage

C. Lien de causalité entre la faute et le dommage

D. Différentes fautes engageant la responsabilité civile du commissaire aux comptes

Fautes liées au contrôle des comptes

Fautes liées aux missions particulières

Mise en oeuvre de la responsabilité civile du commissaire aux comptes

A. Exercice de l'action civile

Prescription

Décision pénale ou disciplinaire

B. Compétence

C. Résultat de l'action

Condamnation personnelle et condamnation in solidum

Absence de condamnation

Section II. Responsabilités pénale et disciplinaire

Responsabilité pénale

A. Principe de la responsabilité pénale

B. Conditions de la responsabilité pénale

C. Responsabilité du commissaire, auteur d'une infraction pénale

Incrimination pénale relative à l'exercice de la profession

Infraction commise par le commissaire dans l'exercice de la mission

D. Responsabilité du commissaire, complice ou coauteur
d'une infraction pénale Responsabilité disciplinaire

A. Conditions de la responsabilité disciplinaire : la faute
déontologique

B. Mise en oeuvre de la responsabilité disciplinaire

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES